Banque de la République d'Haïti

AVIS

AUX INSTITUTIONS FINANCIERES

En conformité aux lignes directrices sur la Banque à Distance (BAD) émises le 1er octobre 2010 et aux notes additionnelles du 21 février 2011, la Banque de la République d'Haiti (BRH) avise toutes les institutions financières admises à recevoir des dépôts que les limites ci-après sont désormais applicables lors de la fourniture de services financiers en dehors des succursales traditionnelles et en tenant compte des activités permises.

a) Limite applicable au solde de tout compte BAD : 75,000 HTG
b) Limite totale des transactions par jour : 75,000 HTG
c) Cumul des transactions mensuelles : 400,000 HTG

La présente mesure entre en application à compter du lundi 23 mars 2020 et demeurera en vigueur jusqu'au 30 juin 2020.

Fait à Port-au-Prince le 19 mars 2020

Jean Baden Dubois
Gouverneur

P.O. BOX 1570, Port-au-Prince, Haiti . Téléphone: 2299-1060. Fax : 2299-1105. 299-1072